



Indemnisation ARE non-régulière

Par Tarum

Bonjour,

Je touche l'ARE depuis 2023, et j'en ai droit jusqu'à 2026. Mais à partir du février, on me demande toujours des documents, chaque fois différents, afin que je sois indemnisé. J'ai fait plusieurs réclamations via le site Pôle emploi, j'ai visité ensuite plusieurs fois Pôle emploi, on me demande chaque fois un autre papier: d'abord, les fiches de paye, après - les déclarations trimestrielles autoentrepreneur, j'ai fourni tout, mais aujourd'hui, on m'a demandé un autre document pour finalement me payer.

Pour ce moment, je ne suis pas indemnisé pour les derniers trois mois: avril, mai, juin.

Merci de votre réponse !

Par Henriri

Hello !

Quelle est votre question juridique ?

A+

Par Tarum

Bonjour,

Je ne suis pas indemnisé de l'ARE depuis avril et jusqu'ici, et ça m'arrive régulièrement.

1. Est-ce que l'indemnisation de l'ARE non-régulière est normale? L'écart est toujours 2-3 mois.
2. Si c'est normale, pourquoi on demande chaque fois les papiers différents?
3. Pourquoi on ne demande pas ces papiers à la fois?
4. Pourquoi on ne me donne pas un papier justifiant ces demandes?

Merci de votre réponse!

Par kang74

Bonjour

Oui il est normal de demander chaque mois les justificatifs de situation, et de revenus , pour calculer si France Travail vous doit quelque chose ; ou pas .

Les revenus d'auto entrepreneur étant fluctuants, il y a en effet un certain décalage pour leur prise en compte .

Enfin si vous avez décidé d'être auto entrepreneur, et que cette activité ne vous rapporte pas assez, vous devez en sus faire des démarches positives vers l'emploi ; vous ne pouvez pas vous contenter du complément ARE pour pallier au peu de revenus de votre activité .

Ne pas justifier de cela est une raison de suspension de l'ARE .

Donc oui, tout est normal .

Par Tarum

Rebonjour,

Merci infiniment de votre réponse - je suis d'accord tout à fait, j'envoie via le site ou j'apporte tout document demandé à l'Agence.

Mais pourquoi on ne les demande pas à la fois, pourquoi ça change toujours, et pourquoi on ne veut pas surtout me donner un JUSTIFICATIF ??? On le demande beaucoup dans les démarches administratives.

Quant à mon régime d'autoentrepreneur, je suis à l'âge de retraite déjà, mais je veux continuer mes activités professionnelles.

Merci de votre réponse!